

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La facture radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Information : contact@mupras.com
en charge : pec@mupras.com
adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La mutuelle garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

86856

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 578

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOU meddi No haile

Date de naissance : 1944

Adresse : Hay marr 1 Rue 45 n° 6 Amelka

Tél. 0522210862

Total des frais engagés : 450,30 + 300,00 + 240,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Pr. Abdenbi EL KAMAR
Neurochirurgien
Angle Bd. Zerktouni / Bd. Med

Date de consultation :

Sabir Halil 05 OCT. 2021

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Sciatique perigonal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Doum



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/21		63	300,00	Pr. Abdenbi EL KAMAR Neurochirurgien Angle Bd. Zekkoueni et Bd. Med Bp. Abidjan
24/07/21		63	Cent vingt	Pr. Abdenbi EL KAMAR Neurochirurgien

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MOUHSSIN Av. 2 Mars Frontera Casablanca - Tel.: 05 22 21 09 75	24/09/2021	450,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	23/03/2021	I.P.M. Lamouli	2100 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
D	G			DATE DU DEVIS
B				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Docteur Abdenbi EL KAMAR

Professeur en Neurochirurgie

Chirurgie du Cerveau
et de la Colonne Vertébrale

الدكتور عبد النبي القمر

أستاذ في جراحة
الدماغ والأعصاب
والعمود الفقري

26.09.21

Casablanca, le :

F. * SaSir Heliwa'

69,00 x 5 = 345,00

57

Praxilene 20

PHARMACIE MOUSSINE
MOUSSINE Lella
834, Av. 2 Mai Casablanca - Tel: 05 22 21 09 76

35,10 X 3 = 105,30

57

Pharmacie Moussine
Moussine Lella
834, Av. 2 Mai Casablanca - Tel: 05 22 21 09 76

Beau Juge
450,30
11,00 X 31,10

1,45
BECIDOL 20 dragées
PPV 35DH10 EXP 03/2024
LOT 00006 4

LOT : 200757
UT AV : 12/2022 UT : 200757
PPV : 69,00DH AV : 12/2022
PV : 69,00DH

LOT : 200757
UT AV : 12/2022 UT : 200757
PPV : 69,00DH AV : 12/2022
PV : 69,00DH

LOT : 200757
UT AV : 12/2022
PPV : 69,00DH

05 22 26 38 38

Angle Bd. Zerktauni - Med Ben Abdellah 1^{er} Etage Appt. N°3 - Casabla

المحمول : 06 00 04 43 43

21. Abdenbi EL KAMAR
Neurochirurgien
Angle Bd. Zerktauni - Med Ben Abdellah 1^{er} Etage Appt. N°3 - Casabla
BECIDOUZE® 20 dragées
PPV 35DH10 EXP 03/2024
LOT 12005 1

BECIDOUZE® 20 dragées
PPV 35DH10 EXP 03/2024
LOT 12005 2

Docteur Abdenbi EL KAMAR

Professeur en Neurochirurgie

Chirurgie du Cerveau
et de la Colonne Vertébrale

الدكتور عبد النبي القمر

أستاذ في جراحة
الدماغ والأعصاب
والعمود الفقري

20.9.21
Casablanca, le :

P. Selsir Halima

Sciatique paralysant
gauche ; operee
Stein Carlier

→  comme
prescrit

Pr. Abdenbi EL KAMAR
Neurochirurgien
Angle Bd. Zerkouni et Bd. Med

Dr Chakib BENNANI-SMIRES | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

M U P R A S

N° Admission : 21010642 N° Facture : 21010448 Date facturation : 23/09/2021

Nom et prénom du patient : Mme SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
IRM LOMBAIRE	1.00	2 400.00	2 400.00
Sous-Total			2 400.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux mille quatre cents dirhams

Total : 2 400.00DH

Adhérent :	Part organisme :	0.00 DH
Mle :	Part patient :	2400.00 DH
PC N° :		



Dr Chakib BENNANI-SMIRÉS | Dr Nazha LAHLOU | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr Hamza FARAJ | Dr Mounia BOUZIANE

Casablanca, le 23 Septembre 2021

PR. EL KAMAR ABDENBI

Mme. SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

COMPTE RENDU

I.R.M. LOMBAIRE :

Technique :

Exploration en coupes sagittales T1 et T2.

Résultats :

- Laminectomie postérieure au niveau de L4-L5.
- Absence de saillie discale visible à cet étage.
- A l'étage L3-L4, on note un rétrécissement du canal médullaire par la présence d'un bombement discal global associé à une hypertrophie du ligament jaune.
- Respect par ailleurs de la hauteur et de l'alignement des corps vertébraux.
- Absence d'anomalie médullaire avec cône médullaire se projetant normalement en regard de D12-L1.
- A noter un hypersignal angiomeux bénin du corps vertébral de D12.

Conclusion :

Laminectomie postérieure au niveau de L4-L5 et rétrécissement du canal médullaire en regard de L3-L4 avec bombement discal global et hypertrophie du ligament jaune.

DR. H. FARAJ

